

Liste des prestations de soins à domicile hors LAMal
(annexe au contrat de prestations de soins à domicile
en faveur des locataires de l'HEPS de l'Adret)

Les divers tarifs suivants sont établis pour les bénéficiaires dont l'assurance ne répond pas aux critères de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

L'Association Habitats et Accompagnements des Générations Seniors – HAGES, transmet chaque mois au bénéficiaire, la facture des soins de catégorie A (pris en charge par l'assurance de base) et la facture des soins de catégorie B (non pris en charge par l'assurance maladie de base). Celui-ci s'engage à payer directement lesdites factures à l'Association et à les transmettre à son assurance.

Le locataire, bénéficiaire des prestations complémentaires et/ou d'une assurance complémentaire, peut adresser ses factures de soins de catégorie B respectivement au SPC et/ou à son assureur pour un éventuel remboursement, selon les modalités fixées.

A. Pris en charge par l'assurance maladie de base	
Soins de base et d'hygiène , pour l'aide aux activités de la vie quotidienne (p. ex. hygiène, alimentation)	CHF 66.00 /heure
Examens et traitement réalisés à titre préventif, éducationnel, curatif et/ou palliatif ou traitement d'urgence	CHF 90.00 /heure
Evaluations des besoins de soins requis , des conseils pour les soins et la coordination des mesures de soins	CHF 115.00 /heure
Soins aigus et de transitions , prescrits par un médecin pour une durée maximum de 14 jours, et faisant suite à un séjour hospitalier	CHF 83.25 /heure
Ergothérapie en présence du bénéficiaire	CHF 105.60 /heure
Ergothérapie en absence du bénéficiaire (préparation des moyens auxiliaires, administration, etc.)	CHF 79.20 /heure

B. Non pris en charge par l'assurance maladie de base	
Intervention en urgence , pour chaque appel avéré non justifié du locataire sur son téléphone.	CHF 50.00 / intervention
Frais d'annulation , lors d'une absence du locataire non annoncée préalablement dans un délai de 24h ou d'un refus de visite	CHF 50.00
Aide pratique pour la préparation des repas	CHF 37.00 /heure
Contribution personnelle aux coûts des soins obligatoire, facturée pour chaque journée de soins réalisée	CHF 10.00 /jour de soins